

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Bonnier V. ; Brault-Louvet M. ; Desfete C. ; Desveaux K. ; Gazeau E. ; Pichonneau P. ; MM Bossis D. ; Courais P. ; Hardouin A.N. ; Lechat A. ; Moreau C. ; Pecquery C.

Absents excusés : Mme Labory S. et MM Lechat A ; Moreau J.

Procuration :

Secrétaire : Moreau C.

Date de la convocation :	25/10/2024
Date d'affichage :	25/10/2024
Nombre de conseillers :	12

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Le procès-verbal du 1^{er} octobre est validé à l'unanimité.

DELIBERATION « VOIE VERTE » NOUVEAUX STATUTS

Prenant en compte le rejet du critère du nombre d'habitants par la Ville de Saumur, et considérant l'accord in fine du critère « à parts égales » par les communes afin de ne pas bloquer le projet structurant que représente la réalisation de cette voie verte maillant notre territoire, je vous sou mets un nouveau projet de convention, prenant en compte

- La non-prise en charge des frais de déplacement de l'agent pilote
- La répartition « à parts égales », évaluée à 2.775€ à ce jour.
- Le décalage du calendrier en conséquence.

Décision du Conseil : DCM2024-036

Considérant que les Communes de Longué-Jumelles, Blou, Vivy, Saint-Philbert-du-Peuple, Vernantes et Saumur projettent la réalisation d'une voie verte passant par les anciennes voies ferroviaires, propriété de SNCF Réseaux ;

Considérant la nécessité de garantir une parfaite unité fonctionnelle et technique de l'étude préalable, les six Communes ont décidé de nommer la Ville de Longué-Jumelles, maître d'ouvrage unique. Ainsi, par le biais d'une convention, il convient entre autres de définir les missions du maître d'ouvrage unique et les modalités de financement des études et la prise en charge par les différentes parties ;

Vu le premier projet de convention entre les communes concernées et la décision de le modifier,

Sur proposition de Monsieur RUAULT Christian,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération n°DCM2024-036 en date du 5 novembre 2024 approuvant la première mouture de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Longué-Jumelles relative à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie verte reliant les Communes de Longué-Jumelles, Blou, Vivy, Vernantes, Saint-Philbert-du-Peuple et Saumur

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et mettre en œuvre la présente Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Longué-Jumelles relative à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie verte reliant les Communes de Longué-Jumelles, Blou, Vivy, Vernantes, Saint-Philbert-du-Peuple et Saumur (cf. annexe);

ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DCM2024-034 « CUISINE CENTRALE »

Le 1^{er} octobre dernier, le Conseil municipal a délibéré pour le financement du projet pour la cuisine centrale selon certaines modalités bien précises. Cependant, un changement de mention sur le budget à ponctionner doit être inséré dans une nouvelle délibération. Ainsi il est préférable d'annuler et remplacer la délibération du 1^{er} octobre et recréer une nouvelle délibération avec les libellés exacts.

Décision du Conseil :DCM2024-037

Par délibération du 5 novembre 2024 par le Conseil municipal de la Commune approuve l'annulation et le remplacement la délibération DCM2024-034 du 1^{er} octobre par celle nommée ci-dessous

Vu les articles L 1521-1 et suivants et L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L 251-1 et suivants du Code de commerce,
Vu le projet de statuts de la société publique locale (SPL) Restauration Collective du Saumurois,
Vu le projet de pacte d'actionnaires la société publique locale (SPL) Restauration Collective du Saumurois,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de statuts de la société publique locale (SPL) Restauration collective du Saumurois,
- d'approuver la participation de la commune au capital de la SPL Restauration collective du Saumurois à hauteur de 6 100€, soit 61 actions d'une valeur nominale de 100 €,
- d'autoriser le versement de la totalité de cette somme en une seule fois, laquelle sera prélevée sur le budget principal de la commune,
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier au titre du fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération par délibération du 26 septembre 2024,
- d'autoriser d'ores et déjà la commune à participer :
 - en 2025, à une première augmentation de capital, d'un montant global de 1.464.000 € et ce, dans une proportion de 48 000 € liée à l'acquisition de 480 actions pour une valeur nominale de 100 €,
 - en 2026 à une seconde augmentation de capital, d'un montant global de 1.458 700 € et ce, dans une proportion de 47 900 € liée à l'acquisition de 479 actions pour une valeur nominale de 100 €,
- d'approuver la composition du conseil d'administration,
- de désigner par délibération distincte un représentant à l'assemblée générale et un représentant à l'assemblée spéciale,

- d'autoriser la SPL Restauration collective du Saumurois à adhérer au groupement d'intérêt économique (GIE) Saumur Val de Loire pour une part,
- d'autoriser la signature du pacte d'actionnaires
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION « CONTRAT PREVOYANCE »

A partir du 1^{er} janvier 2025, il sera obligatoire d'avoir au sein de la collectivité une couverture prévoyance pour les agents. Ce contrat permettra aux agents en arrêt de travail (de + de 1 mois pour les contractuels et de plus de 3 mois pour les titulaires) un maintien de salaire plus élevé qu'actuellement. A ce jour les contractuels en arrêt de + d'1 mois et les titulaires sont rémunérés à hauteur de la moitié de leur salaire. Avec la couverture prévoyance les agents contractuels et titulaires auront une indemnisation plus importante. Il reste à la municipalité le choix des taux applicables que le CDG49 proposent.

Un modèle de délibération sera envoyé au CDG49 pour validation avec les modalités choisis par le Conseil municipal.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- VOIRIE
 - Fauchage : du 18 au 22 novembre (semaine 47)
 - Empierrement chemin : du 12 au 15 novembre (semaine 46)
 - Cimetière : Entretien parfait
 - Curage : impeccable
- BATIMENTS COMMUNAUX
 - Club house : Inauguration des nouveaux vestiaires le vendredi 15 novembre 2024 à 19h au stade de foot de St Philbert du peuple, l'ensemble du Conseil ainsi que leurs conjoints sont invités ainsi que les bénévoles de chaque session du club de foot.
 - Vols de survêtements du club de foot avec dégradations des menuiseries devis pour réparations environ 5000€ menuiserie BLANCHET Eric.
 - Finitions et pose des porte-manteaux
 -
 - Salle des loisirs (moquette et peinture scène): le devis reçu de la part de l'entreprise DOUAIRE Ludovic a été accepté pour un montant de » 2246.25€ HT
 - Bar de l'Union devis pour les peintures extérieures des menuiseries à prévoir.
- CMJ :
 - Les élections se sont déroulées le 18 octobre, ont été élus :
Maire : Jules Cornu
Adjoints : Florentin Pecquery et Lowane Dadure
Les élus :
 Gaston Brégéon Olivia Ménager
 Swan Marchand Coline Guidicelli
 Léon Dubois Morgane Richer
 Zoé Journal Rosie Naurais

A la suite des élections, les élus de l'ancien Conseil ont reçu chacun une médaille et un diplôme pour leur engagement citoyen.

Commémoration le 11 novembre à 10h avec le nouveau conseil municipal.

Prochaine réunion le 13/12/2024 à 17h15.

➤ BULLETIN MUNICIPAL

- Devis de Loire Impression est de 2794€ HT pour 620 exemplaires du bulletin municipal.
- Article sur l'avenir du commerce : débat ?

➤ CONSEIL D'ECOLE

- L'exercice « Incendie » a été réalisé le jeudi 10 Octobre à la demande de Mme Maurel Sandrine (Directrice de l'école)
- Il a été demandé qu'un exercice « Incendie » soit réalisé durant le temps périscolaire.
- Garderie : Beaucoup d'enfants un agent d'entretien vient en aide le temps du goûter
- Cantine : Très bonne fréquentation au restaurant scolaire.

➤ ACTION SOCIALE

- Spectacle des vœux

À la suite de l'annulation du prestataire initial la commission « Action sociale » a validé un nouvel intervenant « Olivier le Magicien » pour animer la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERS

Prochaine réunion : mardi 3 décembre 2024 à 20h salle du Conseil